

Société

LA LAÏCITÉ, C'EST L'ESPRIT DE CONCORDE

Michaël Delafosse

09/12/2020

À l'occasion de l'anniversaire de la loi de 1905 célébré le 9 décembre, Michaël Delafosse, nouveau maire de Montpellier et président de Montpellier Méditerranée Métropole, rappelle en quoi la laïcité est le ciment de notre société, et décrit comment la défendre et la faire vivre dans une ville comme Montpellier.

La laïcité, ciment de notre société

Pourquoi, en 2020, ce qui devrait être évident pour toutes et tous, car inscrit dans la loi, doit-il être rappelé ? La loi de 1905 est pourtant claire, complète, intangible. C'est une grande loi. Preuve en est, il n'y a jamais eu besoin de la modifier. Parce que ses mots sont justes.

« Mal nommer les choses, c'est ajouté au malheur du monde », disait Camus. Il est aujourd'hui important et même indispensable de rappeler la valeur des mots, pour empêcher que la laïcité continue à être utilisée par certains comme un glaive ou comme un moyen d'exclure. La laïcité est le contraire absolu de tout cela. C'est une valeur à la fois émancipatrice et de concorde. Elle doit être réaffirmée comme telle.

Certains, aujourd'hui, tentent de faire passer les lois divines avant les lois civiles de la République. Ils sont capables d'aller très loin, ils sont capables de décapiter un professeur devant son collègue pour essayer d'imposer cela. Il est encore temps de réagir, d'empêcher que ce qui est aujourd'hui une menace sérieuse devienne un réel danger pour notre société laïque. Nous ne pouvons, après ce meurtre abject, nous contenter d'un hommage et retourner à nos petites habitudes, comme nous l'avons fait les fois précédentes. Nous ne devons pas fléchir sous les coups ni céder à la peur. Nous ne devons renoncer à rien, nous ne pouvons tolérer aucun accommodement avec ce principe. Parce qu'on ne s'accommode pas avec les principes, sinon la République et les libertés reculent.

Il ne peut y avoir de petits arrangements avec la laïcité, que le philosophe Henri Peña-Ruiz définit merveilleusement en ces termes : « La laïcité est un principe de droit politique. Elle

recouvre un idéal universaliste d'organisation de la Cité et le dispositif juridique qui tout à la fois se fonde sur lui et le réalise. Le mot qui désigne le principe, laïcité, fait référence à l'unité du peuple, en grec le *laos*, telle qu'elle se comprend dès lors qu'elle se fonde sur trois exigences indissociables : la liberté de conscience, l'égalité de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions spirituelles, leur sexe ou leur origine, et la visée de l'intérêt général, du bien commun à tous, comme seule raison d'être de l'État. La laïcité consiste à affranchir l'ensemble de la sphère publique de toute emprise exercée au nom d'une religion ou d'une idéologie particulière. »

Parce que la laïcité est une garantie pour toutes et tous, religieux ou non, d'une société qui refuse le communautarisme qui atteint les libertés individuelles, et qui différencie les droits en fonction de l'appartenance à une communauté ou à une autre. Parce qu'elle est le socle d'une société qui offre à chacun son bagage de libertés fondamentales, dans l'égalité. La laïcité permet à chaque citoyen de garantir sa liberté de conscience et sa liberté religieuse. Elle protège les religions en différenciant les comportements liberticides à condamner et les croyances privées à respecter. Elle protège l'éducation en séparant l'instruction civique républicaine, nécessité absolue, de l'activité religieuse.

La laïcité, qui est consubstantielle au triptyque "liberté, égalité, fraternité", est le ciment de notre société. Puisque l'humanité ne fait qu'une, au-delà du genre, de la religion ou des origines de chacun, il est fondateur et unifiant d'appliquer à tous les citoyens le même corpus de valeurs, de principes et de règles. Certains essaient de qualifier la laïcité : ouverte, fermée, accommodante, à la française. C'est inutile. C'est la dévoyer. C'est dangereux. C'est permettre qu'elle soit détournée de son sens. C'est laisser de la place à celles et ceux qui la contestent, à commencer par les fanatiques, les obscurantistes. « Ces gens-là sont persuadés que l'esprit saint qui les pénètre est au-dessus des lois, que leur enthousiasme est la seule loi qu'ils doivent entendre. Que répondre à un homme qui vous dit qu'il aime mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qui, en conséquence, est sûr de mériter le ciel en vous égorgeant ? », questionnait Voltaire dans son *Dictionnaire philosophique portatif*, à l'entrée « fanatisme ». Il est de ceux qui ont apporté la réponse, prônant l'éveil des consciences par la philosophie, seul remède à la folie des hommes.

C'est ce que font les professeurs dans leurs classes quand ils transmettent aux élèves l'héritage des Lumières, de Voltaire, de la Révolution, de Jaurès et de Clémenceau. Cet héritage, nous devons le défendre. Il faut être fermes contre toutes celles et tous ceux qui professent des discours contre les femmes, contre les homosexuels, qui disent que *Charlie Hebdo* n'est pas légitime, qui se replient sur leur communauté et ferment la porte à toute personne qui ne leur serait pas absolument semblable.

Nous le devons pour nous, pour nos enfants, ici en France. Nous le devons aussi vis-à-vis du reste du monde. La France a un rapport intime et singulier à la laïcité. Quelle image envoyons-nous si nous ne défendons pas nos principes ? Comment dénoncer les atteintes aux principes fondamentaux ailleurs si nous faisons preuve de faiblesse chez nous ?

C'est sur tous les terrains qu'il faut être vigilants, et rappeler sans cesse les limites : si on stigmatise, ce n'est pas la laïcité ; si on exclut, ce n'est pas la laïcité ; si on fait du prosélytisme, ce n'est pas la laïcité. En rappelant cela, nous ne visons aucun culte. Nous visons des comportements inacceptables.

La laïcité à Montpellier

À Montpellier, j'ai fait campagne en parlant de la laïcité. J'ai même été amené à le faire bien plus que je ne l'avais imaginé, à la défendre et la revendiquer face à des amis politiques. Au moment de la constitution de ma liste, les communistes ont proposé la candidature d'une femme voilée. Je ne veux pas ouvrir ici le débat sur le port du voile. La question à ce moment n'était pas là. J'ai dit qu'une telle candidature n'était pas possible, qu'il n'était pas envisageable d'imaginer une élue voilée siéger sur les bancs d'une assemblée républicaine et laïque, qu'il n'était pas imaginable qu'une élue voilée unisse par les liens du mariage civil et laïc deux personnes, dans une enceinte républicaine et laïque. Certains communistes l'ont compris, d'autres pas. Ce fut une rupture d'autant plus violente que personne ne l'avait imaginée à cet endroit-là, avec des camarades de combat politique.

Après cet événement, l'annonce qui figurait dans notre programme de campagne de l'instauration d'une Charte de la laïcité pour toutes les associations percevant une subvention publique a pris encore plus de poids et de sens. Élu, j'ai immédiatement mis en œuvre cette charte. Là encore, j'ai été critiqué et même attaqué par celles et ceux que j'imaginai être les premiers soutiens : les associations laïques comme la Ligue des droits de l'homme ou la Libre pensée, lesquelles m'accusant de viser un culte en particulier, l'islam. L'ampleur de la contestation reste à ce jour très relative et limitée, mais j'ai été amené à réexpliquer le sens, l'intérêt, l'importance et la valeur de ma démarche et de la charte.

La loi de 1905, qui doit être sans cesse et aujourd'hui plus que jamais affirmée, est, redisons-le, une belle et grande loi. Pour autant, elle ne porte pas en elle toutes les grandes émancipations qui ont été gagnées de haute lutte après cette date : l'égalité femmes-hommes, les droits pour les couples homosexuels, pour les enfants de ces couples. C'est tout cela que veut promouvoir et défendre la Charte de la laïcité.

La puissance publique, l'autorité publique doivent veiller à ce qu'aucune majorité, aucune conviction, aucune force sociale ne puisse s'arroger le monopole de l'expression, ou limiter les libertés individuelles, imposer ses dogmes de façon exclusive et excluante. À ce titre, il est normal de rappeler à une association de soutien scolaire qu'elle ne peut réserver son accès aux seuls enfants pratiquant une même religion et imposer la pratique du culte dans le cadre de ses activités. Il n'est pas aberrant non plus de rappeler que des actions éducatives, sociales, culturelles ou sportives peuvent être animées par des associations ayant une dimension religieuse ou philosophique à la condition que ces activités répondent à des critères d'intérêt général, soient accessibles à toutes et à tous, et qu'elles soient distinguées des activités culturelles.

La Charte de la laïcité ne vise aucune religion, aucune communauté, aucune catégorie sociale plutôt qu'une autre. Elle ne saurait porter atteinte au libre fonctionnement des associations et ne peut être perçue comme une forme d'ingérence ni comme une exigence du même principe de neutralité que celui imposé à l'État et aux collectivités locales.

La Charte de la laïcité, c'est le rappel des principes, du cadre, des limites. C'est aussi la fin des arrangements, des accommodements, des excuses, des « on ne savait pas », des « on pensait que ». C'est un grand enjeu de pédagogie, d'explication, d'exemplarité.

Faire signer une Charte de la laïcité, poursuivre à l'école l'enseignement humaniste fondé sur la philosophie des Lumières, défendre toutes les grandes émancipations, transmettre la liberté absolue de conscience, se battre pour l'égalité des droits et l'égalité en droit, opposer systématiquement la raison à toute tentative de contrôle des consciences : tout cela, c'est réaffirmer la valeur universelle de la laïcité, c'est la revendiquer comme marqueur collectif et condition du vivre-ensemble. C'est notre devoir de femmes et d'hommes de gauche, et plus largement de républicains.

Depuis l'annonce de la mise en œuvre de la Charte, je suis sollicité par de nombreuses collectivités, de tout échelon et de toute tendance politique, partout en France, qui veulent s'en inspirer pour l'adopter à leur tour, ayant compris qu'elle ne peut en aucun cas être vue comme source de tensions, de divisions. Elle est tout le contraire. Elle est un élément, pour veiller à la concorde nationale et à la solidité de notre socle républicain.

Le principe de laïcité a vocation à réunir l'ensemble des citoyens dans une seule et même communauté de vie : la République française, la démocratie française. Attaquer la laïcité, c'est attaquer la démocratie. À ces attaques, il faut répondre par plus de démocratie, de celle qui embrasse chacun dans un grand projet social. Il est indéniable aujourd'hui que certains, se sentant

exclus, non intégrés ou assimilés dans la société française, se réfugient jusqu'à l'extrême dans la religion, considérant qu'elle est la source de leurs engagements et représente une dimension intégrale de leur être. La réponse doit être politique, en réaffirmant nos principes et le droit. La laïcité, c'est la fraternité. Mais quand la fraternité n'est pas possible, quand les liens sont rompus, le droit intervient. L'enjeu, aujourd'hui, c'est de repousser au plus loin l'intervention du droit, en apportant une réponse sociale aux maux de tous celles et tous ceux qui souffrent de ne pas se sentir à leur juste place, pas pris suffisamment en compte et voient dans la radicalisation un refuge et une solution.

Faire vivre la laïcité

La charte de la laïcité n'est donc pas une fin en soi ni un aboutissement et n'aurait aucune légitimité sans action pour l'accompagner. C'est pourquoi, à Montpellier, j'ai par exemple annoncé, en même temps que cette Charte, le lancement d'un vaste plan de soutien scolaire, pour que, dans tous les quartiers de la ville, toutes les familles retrouvent le choix entre une entreprise privée de soutien scolaire, une association culturelle et le service public laïc et gratuit. C'est pourquoi je défends l'idée d'une formation obligatoire pour tous les agents des services publics et assimilés à la laïcité. C'est pourquoi je souhaite qu'une autorisation administrative soit délivrée avant toute ouverture d'un lieu de culte ou d'une école privée hors contrat afin de mieux contrôler les financements étrangers. C'est pourquoi il faut remobiliser tous les moyens de l'ANRU pour d'urgence améliorer le cadre de vie dans les quartiers paupérisés et délaissés. C'est pourquoi je m'oppose en ce moment même à la cession par une association culturelle de Montpellier d'une mosquée dont elle est propriétaire au Royaume du Maroc pour un euro symbolique.

La mosquée Averroès, la plus grande de Montpellier, installée dans le quartier de la Paillade, a été rachetée en 2016 à la ville de Montpellier, alors propriétaire, par l'Association culturelle Mosquée Ibn Rouchd de Montpellier et sa région (ACMIR). À l'époque élu municipal d'opposition, j'avais voté pour la vente à hauteur de 1,2 million d'euros de la mosquée à l'association ACMIR, parce que le projet était financé en toute transparence par les deniers des fidèles de toutes nationalités. Aujourd'hui, c'est un gouvernement étranger qui se porte acquéreur. Un programme d'agrandissement de la mosquée est ensuite prévu, qui inclut notamment la création d'un « centre culturel » avec des financements sur lesquels nous n'aurons que peu de visibilité.

Je ne peux accepter une telle ingérence. La quasi-totalité des lieux de culte érigés depuis 1905, musulmans ou autres, appartiennent à des associations ou des autorités culturelles. C'est la conséquence d'une séparation souhaitée entre les pouvoirs religieux et politiques qui s'entend pour tout État. Nous devons veiller à maintenir cette séparation.

C'est pour empêcher la prise de contrôle directe d'un lieu de culte français par un État étranger, quelle que soit mon amitié pour le peuple marocain, que j'ai décidé de faire valoir mon droit de préemption. C'est une question de principe, et c'est une décision que je crois protectrice également pour les fidèles montpelliérains, pour qu'ils puissent continuer à pratiquer leur religion dans la sérénité. Je suis pour un islam de France, porté ici par les musulmans de Montpellier qui sont et demeurent les dépositaires de leur culte.

C'est ainsi, par l'action, que nous devons faire vivre la laïcité qui ne peut se résumer à une injonction. Elle s'inscrit dans le cadre d'une République exemplaire dans les principes, certes, mais aussi et surtout dans le cadre d'une République sociale dans les faits. Une République et une société qui permettent à chacun de trouver sa place, en liberté, en égalité, en fraternité. Et nous pourrons être d'autant plus fermes sur nos principes que nous agissons concrètement et efficacement socialement.

La laïcité, rien que la laïcité, toute la laïcité : c'est indispensable, pour remettre chaque chose à sa place, à la bonne place, dans le bon sens et à la bonne distance. C'est veiller à séparer, mettre à distance les Églises et l'État, la sphère privée et la sphère publique, la personne privée (croyante ou non) et le citoyen. Ce qu'Henri Peña-Ruiz résume en expliquant simplement qu'on n'est pas une religion, qu'on a une religion. Cette distance est essentielle pour « que chacun apprenne à vivre le type de conviction qui lui tient à cœur de façon suffisamment distanciée pour exclure fanatisme et intolérance. »

En ce sens, la laïcité sépare pour mieux rassembler autour de valeurs communes. Parce qu'il n'est pas nécessaire de se ressembler pour se rassembler. C'est le sens de la démarche que Boutros Boutros-Ghali, secrétaire général de l'Organisation des Nations unies entre 1992 et 1996, proposait : bâtir sur ce qui nous unit, savourer ce qui nous distingue, écarter ce qui nous divise car nous devons, quelles que soient nos opinions, « faire société ».